

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

Présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Laurence GAMBIER, Messieurs Laurent BOISSADY, Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

---

### Délibérations :

#### • **Convention urbanisme**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la DDTM (Direction départemental des territoires et de la mer), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme : Permis de construire, Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable.

Soit l'instruction se ferait par la commune, soit elle serait confiée à une collectivité qui possède un agent compétent.

La commune de Moreuil a proposé les services d'un agent qui instruisait auparavant les dossiers de la commune à la DDTM.

Voici les conditions proposées :

Madame le Maire propose de signer une convention avec la commune de Moreuil pour la mise à disposition du service commun « autorisation droits des sols (ADS) de la ville de Moreuil » pour un montant annuel de 1 923 € correspondant à une population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 753 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 abstention :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Moreuil pour la mise à disposition du service commun ADS.

#### • **Dissolution du CCAS**

Madame le maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal transférera cette compétence au CIAS mais continuera de se charger des aides de proximité ponctuelles du type bons de chauffage..., qui seront proposées par un comité consultatif d'action sociale.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

#### • **Groupement de commandes - voirie**

Madame le maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes Avre Luce Noye, dans l'optique d'un souhait exprimé par le Bureau communautaire, envisage de renouveler un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur son territoire (2 ans, renouvelable 2 fois un an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

### • Achat chaises pour l'école

Madame le maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les chaises de l'école de maternelle sont vétustes et présente un devis de la société BOURRELIER pour l'achat de 16 nouvelles chaises d'un montant de 402,40 € HT avec une remise 10%, soit 362,16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis pour l'achat de 16 nouvelles chaises pour l'école maternelle.
- Accepte de donner les anciennes chaises à l'association « Les Esserres » à Lavacquerie (60).

### Etude de devis :

#### • Travaux église

Un 2<sup>ème</sup> devis a été demandé à l'entreprise CATHY peinture. Le prix au m2 relève une importante différence sûrement due à la qualité de la peinture. Des explications seront demandées ainsi qu'un 3<sup>ème</sup> devis.

### Informations diverses :

#### • Déchets verts

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrêt des déchets verts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et présente une analyse sur le coût que représente le point des déchets verts de la commune pour 2016 :

- 182 tonnes collectées, ce qui représente un coût de 5 100 € sur l'année 2016.
- Le coût à la tonne est de 28 €. Si du tout-venant est reçu dans la collecte, la benne est déclassée et revient à 33 €, la tonne.
- Difficultés pour évaluer quel serait le poids de la collecte uniquement sur Cottency.
- Quels sont les moyens financiers, techniques et humains que la commune est prête à mobiliser pour continuer à sa charge un point de déchets verts mis au service de la population.

Une demande de renseignements sera faite auprès d'entreprises pour le coût de location d'une benne pendant 2 jours. Une réflexion pour faire un essai pendant un an avec caméra et clôture grillagée est à poursuivre.

#### • Convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif ».

Suite à la convention signée avec l'AMEVA en décembre 2016, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans, la participation de l'année 2018, calculée en fonction de la population DGF, s'élève à 770 € (population DGF 755 habitants). Pour mémoire année 2017 : 500 € pour population DGF 747 habitants.

#### • Assurance GROUPAMA

A la prochaine échéance du contrat d'assurance, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une franchise de 558,72 € sera instaurée sur la garantie dommages aux biens, pour une fréquence de sinistres constatés depuis 2016. Un avenant au contrat a été signé. Contacter l'assurance concernant les sinistres dus aux intempéries.

 Le Maire, MC MAILLART